

**Mutuelle de garantie totale**  
**POUR LES SALARIES OU POUR LES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS**  
**Barème des cotisations et des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Cotisation pour le sociétaire		Cotisation le sociétaire et sa famille	
Annuelle :	1 500.00	Annuelle :	2 700.00
Semestrielle :	750.00	Semestrielle :	1 350.00
Trimestrielle :	375.00	Trimestrielle :	675.00

Gratuité pour les enfants lorsque le sociétaire est inscrit avec son conjoint ou concubin. Lorsque le sociétaire s'inscrit avec un ou plusieurs enfants sans le conjoint ou concubin, la cotisation correspond à la rubrique « pour le sociétaire et sa famille ».

**PRESTATIONS**

Les prestations sont médicales, chirurgicales, hospitalisations, etc... et garantissent un complément de remboursement de la sécurité sociale calculé sur le tarif conventionnel. Ces prestations sont prises en compte dès le paiement de la première cotisation sans délai de stage.